



Communiqué de presse

3 janvier 2024

La BCE va soumettre les banques à un test de résistance pour évaluer leur capacité à se remettre d'une cyberattaque

- 109 banques soumises à la surveillance prudentielle de la BCE vont faire l'objet d'un test de résistance visant à évaluer leur réaction à une cyberattaque et leur manière de s'en remettre
- Le scénario fait l'hypothèse d'une cyberattaque réussissant à perturber les activités quotidiennes des banques
- Les autorités de surveillance discuteront des conclusions avec chaque banque dans le cadre du processus régulier de contrôle prudentiel

En 2024, la Banque centrale européenne (BCE) effectuera un test de cyberrésistance auprès de 109 banques soumises à sa supervision directe. L'exercice visera à évaluer la réaction des banques à une cyberattaque et leur manière de s'en remettre, plutôt que leur capacité à prévenir une telle attaque.

Dans le scénario du test de résistance, une cyberattaque réussit à perturber les activités quotidiennes des banques. Ces dernières seront invitées à analyser leur réaction et leurs mesures de rétablissement, notamment l'activation des procédures et plans d'urgence ainsi que les décisions prises en vue du retour à la normale. Les autorités de surveillance évalueront ensuite la mesure dans laquelle les banques peuvent faire face à ce type de scénario.

Dans le cadre de l'exercice, 28 banques feront l'objet d'une évaluation approfondie et devront soumettre des informations supplémentaires sur la manière dont elles ont fait face à la cyberattaque. Cet échantillon couvre différents modèles d'activité et zones géographiques afin de fournir une représentation pertinente du système bancaire de la zone euro et de garantir une coordination efficace avec les autres activités prudentielles.

Principalement qualitatif, l'exercice n'aura pas d'incidence sur les fonds propres du fait des [recommandations au titre du pilier 2](#), qui sont spécifiques aux banques et viennent s'ajouter aux exigences contraignantes. En revanche, les informations qui en seront tirées serviront pour les évaluations prudentielles plus larges prévues en 2024. Les autorités de surveillance discuteront avec chaque banque des conclusions et enseignements de l'exercice dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels de 2024 (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP), qui analyse le profil de risque de chacune. Les principales conclusions seront communiquées à l'été 2024.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Simon Spornberger](#), au : +49 151 15661448 ou à [Esther Tejedor](#), au : +49 172 5171280.

Notes

- La BCE mène des tests de résistance prudentiels au moins une fois par an, conformément à l'[article 100 de la directive relative aux exigences de fonds propres \(CRD\)](#), et participe tous les deux ans au test de résistance coordonné à l'échelle de l'Union européenne par l'Autorité bancaire européenne (ABE). Les années où l'ABE ne réalise pas de test de résistance à l'échelle de l'Union européenne, la BCE conduit un exercice ciblé de test de résistance axé sur un sujet spécifique, comme l'[analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires](#), en 2017, l'[analyse de sensibilité portant sur le risque de liquidité](#), en 2019, et le [test de résistance au risque climatique](#), en 2022. Le test de résistance 2020 de l'ABE a été reporté à 2021 en raison de la pandémie.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@esrb.europa.eu Site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.